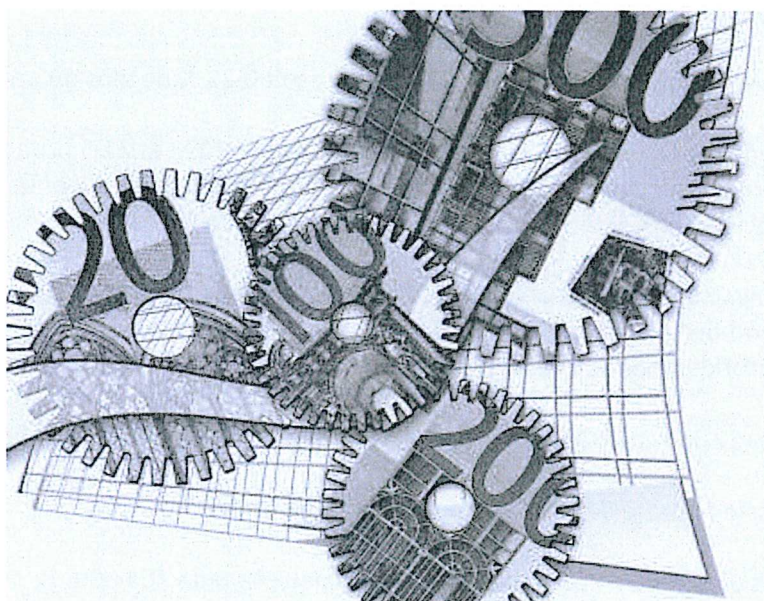




Conseil municipal

Du 31 mars 2025

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024



L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. La ville de Drocourt s'est portée candidate à la 3ème phase de l'expérimentation, pour les comptes 2023. L'exercice 2023 est donc le premier pour lequel la ville de Drocourt vote un CFU.

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

« La note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent. »

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution

Malgré un contexte international peu porteur, la croissance de l'économie française resterait solide en 2024 (+1,1 %). La croissance serait de nouveau de +1,1 % en 2025, la demande privée prenant le relais de la demande publique.

En 2024, la croissance devrait atteindre 1,1 %, l'activité étant surtout soutenue par les exportations et la demande publique. L'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et la consommation augmente modérément, l'épargne des ménages demeurant à un niveau élevé.

En 2025, la croissance s'élèverait de nouveau à 1,1 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte d'effort marqué sur les finances publiques. L'activité profiterait de l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains de pouvoir d'achat, du léger redressement de l'investissement permis par l'assouplissement monétaire et d'une demande mondiale mieux orientée.

L'inflation diminuerait nettement en 2024, à +2,1 % en moyenne annuelle. Elle descendrait sous les 2 % en 2025, à 1,8 % en moyenne annuelle.

Le solde public s'établirait à -6,1 % du PIB en 2024 puis à -5,0 % en 2025. Cette amélioration résulterait du plan de redressement budgétaire proposé par le Gouvernement, qui représente un effort de 60 milliards d'euros par rapport à l'évolution spontanée des dépenses et recettes.

Au 1er janvier 2025, la France compte 68,6 millions d'habitants, soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant.

En 2024, 663 000 bébés sont nés en France. C'est 2,2 % de moins qu'en 2023 et 21,5 % de moins qu'en 2010, année du dernier pic des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,62 enfant par femme, après 1,66 en 2023. Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, cet indicateur n'a jamais été aussi bas.

En 2024, 646 000 personnes sont décédées en France, soit +1,1 % par rapport à 2023. Cette hausse est liée à l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité. L'espérance de vie à la naissance se stabilise à un niveau historiquement élevé : 85,6 ans pour les femmes et 80,0 ans pour les hommes.

Le solde naturel s'établit à +17 000 en 2024, soit le niveau le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Avec 247 000 célébrations, le nombre de mariages augmente légèrement en 2024.

Le nombre de Pacs conclus diminue en 2023, mais reste au niveau élevé de 204 000.

Source :

- Rapport économique, social et financier rédigé par la direction générale du Trésor, avec l'appui de la direction du budget, de la direction de la législation fiscale et de la direction de la sécurité sociale, joint au projet de loi de finances, Rédigé par DG Trésor • Publié le 14 octobre 2024
- Bilan démographique 2024, Insee Première n°2033, janvier 2025.

Les résultats globaux de clôture des 3 trois derniers exercices budgétaires communaux s'établissent comme suit :

	2021	2022	2023	2024
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 086 207,34	750 912,15	824 246,72	880 811,64
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	765 411,35	634 229,93	356 061,64	308 850,87
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 851 618,69	1 385 142,08	1 180 308,36	1 189 662,51
	Variation N/N-1	-25,19%	-14,79%	0,79%

La population est en légère hausse, + 0.78 %, entre 2021 et 2024 :

	2021	2022	2023	
Population municipale	2 924	2 926	2 935	2 943
Population comptée à part	12	12	16	16
POPULATION TOTALE	2 936	2 938	2 951	2 959
	Variation N/N-1	0,07%	0,44%	0,27%

2. Priorités du budget

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte financier unique.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

L'investissement a été marqué par les grands projets suivants :

- Les travaux de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière (partie 1) : 37 680 €,
- Le remplacement des sanitaires dans les écoles : 20 700 €,
- La sécurisation de la chicane Route d'Izel : 23 793 €,
- La réfection voirie Palma (Rues du Roussillon, Poitou, Languedoc) : 100 000 €,
- La réalisation de cheminements dans les espaces publics : 36 070 € Stade Antal/ 22 950 € Cimetière
- La réfection de l'entrée des services techniques : 19 400 €
- La réalisation de travaux à l'Agora, dont la sécurisation de l'issue de secours de la Parenthèse, la réfection de la porte de secours à côté de la scène, l'installation de stores occultants pour La Parenthèse et la salle de danse : 29 998 €
- L'acquisition d'un camion benne : 43 160 €.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Section de fonctionnement 2024

Chapitre	Dépenses	Recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté		724 246,72
013 – Atténuation de charges		206,31
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		125 678,68
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		97 692,40
73 - Impôts et taxes		1 179 071,00
731 - Fiscalité locale		1 311 981,61
74 - Dotations et participations		613 321,57
75 - Autres produits de gestion courante		126 772,95
77 – Produits spécifiques		102 003,34
011 - Charges à caractère général	988 196,44	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 956 262,15	
014 - Atténuations de produits	512,00	
023 - Virement à la section d'investissement	0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	302 599,29	

65 - Autres charges de gestion courante	143 15	
66 - Charges financières	9 43	
67 - Charges spécifiques	0,00	
Totaux	3 400 162,94	4 280 974,58

Principales recettes de fonctionnement

Au Budget Primitif 2024, la ville de Drocourt a perçu :

- 97 692,40 € de produits des services, du domaine et vente diverses dont 53 797,20 € de participations familiales aux services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire et 31 310,10 € de participations familiales aux services d'accueils de loisirs (ALSH6-13, petite enfance, CAJ, parentalité).
- 1 000 152,00 € d'Attribution de Compensation (AC) : il s'agit du transfert financier avec la CAHC en FPU. Il a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre la CAHC en FPU et la commune. L'AC est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Une fois fixée, l'AC est figée jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'EPCI informe chaque commune, avant le 15 février de chaque année, du montant prévisionnel des attributions qu'elle percevra au titre de ses versements aux communes membres.
- 111 470,00 € de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : les communautés de communes et d'agglomération à taxe professionnelle unique peuvent mettre en place une DSC. C'est un versement supplémentaire que peut effectuer l'EPCI à ses communes. C'est une dotation de fonctionnement dont l'esprit consiste à mettre en place une péréquation horizontale entre les communes membres. Son institution est soumise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil communautaire.
- 17 481,00 € de Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : il permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.
- 48 968,00 € de Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : ce fonds national de péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- 41 291,33 € de taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la publicité foncière : les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc.) sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière. Une taxe additionnelle est également applicable sauf lorsque la mutation est passible d'un droit ou d'une taxe au taux de 0,70 %. Le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement est fixé à 3,80 % par le Code général des impôts. Le taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement est fixé à 1,20 %.
- 45 869,11 € de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : les redevables de cette taxe sont les fournisseurs d'électricité. Elle est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, exprimée en mégawattheures ou fraction de mégawattheure.
- 246 460,00 € de dotation globale de fonctionnement (DGF) : la DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, elle est globale et libre d'emploi, elle est fixée chaque année par la loi de finances. On peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Dans le cadre de la DGF des communes, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de quatre

fractions : la dotation d'intercommunalité, la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation nationale de péréquation (DNP).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF	2 950	2 951	2 939	2 941	2 954	2 961
Dotation Forfaitaire	265 914	259 739	252 218	245 957	247 043	246 460
Dotation de Solidarité Rurale	39 293	39 967	40 392	40 715	47 898	51 251
TOTAL	305 207	299 706	292 610	286 672	294 941	297 711
<i>n/n-1</i>		<i>-1,80%</i>	<i>-2,37%</i>	<i>-2,03%</i>	<i>2,88%</i>	<i>0,94%</i>
				<i>2019/2023</i>		<i>-2,46%</i>

- 5 001,56 € du Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les dépenses de fonctionnement 2021. Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels ils ont un droit de propriété et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car ils ne sont pas assujettis à la TVA.
- 99 455,90 € de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (Contrat Enfance Jeunesse, Convention Territoriale Globalisée Bonus de territoire, Chargé de coopération, Aides aux Temps Libres, Prestations de services, REAAP).
- 185 568,00 € de compensation au titre des exonérations de taxe foncière.

Principales dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et principalement :

- Les frais de rémunération des personnels,
- Les dépenses d'entretien et de fourniture,
- Les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité,
- Les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, ...

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont caractérisées, entre autres, par :

- Un virement à la section d'investissement à hauteur de 100 000 €,
- Des crédits pour d'autres charges de gestion diverses imprévues à hauteur de 34 964.74 €,
- Une prestation d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance,
- La formation des agents : incendie, SST, ...
- Aucune subvention au CCAS qui fonctionne encore avec ses propres résultats,
- Une augmentation du montant de la cotisation de la police d'assurance 'dommages aux biens',
- Une 3^e phase de vidéoprotection,
- Le non-renouvellement de la convention avec la CAHC de mise à disposition d'une plateforme de Gestion Relation Citoyen (gratuite la 1^{ère} année),
- Le passage à la fibre de tous les bâtiments et la résiliation des nombreuses lignes téléphoniques Orange,
- Le passage à la licence Advanced des antivirus (sécurité informatique),
- Un abonnement Littéralis Essentiel chez Sogelink pour la rédaction des actes réglementaires temporaires liés aux travaux,
- La procédure de reprise des concessions en état d'abandon,
- L'importance du coût des fluides : électricité, gaz, fioul, carburant,

	2022	2023	2024
Énergie-Électricité	79 309,74 €	158 819,22 €	100 74
Chauffage urbain	142 603,19 €	153 748,41 €	98 054.07
			-36,22%

- Des diagnostics (DTA, DPE),
- A la cantine Paris : le remplacement du clavier harmonia de l'alarme anti-intrusion,
- A Cefoplast : la réattribution des différentes pièces de l'étage aux services et associations actives,
- A l'école CURIE : des peintures, une vitrine, le nettoyage des rideaux,
- A l'école DOLTO : des peintures, une vitrine,
- A l'école PRIN : des peintures, une vitrine,
- A l'école THOREZ : une vitrine, le remplacement et paramétrage de 2 moteurs de volets
- Au local jeunes : des anti pince doigts, une barrière de sécurité,
- Au périscolaire : Réaménagement des espaces d'accueil
- A la Mairie : peintures
- La poursuite de la dératisation,
- Des travaux d'élagage,
- L'adhésion au groupement de commandes de la CAHC pour l'achat des produits d'entretien,
- Le passage des marchés de vérification périodique des installations électriques, protection incendie, RIA, échafaudage, levage scénique, ...
- La mise en place d'un nouveau contrat de maintenance CVC,
- L'entretien régulier et les contrôles techniques des véhicules,
- Au Service Municipal de la Jeunesse : l'organisation des centres de loisirs à la journée,
- La recherche d'un équilibre entre sorties et activités sur place,
- La maîtrise des coûts de transport,
- La réflexion sur l'utilisation des espaces,
- Une réflexion large sur toutes les dépenses (matériels pédagogiques, lingettes, produits d'entretien, chocolats de Noël...),
- La participation au coût de formation BAFA des drocourtois,
- L'organisation d'olympiades,
- Les actions autour de la parentalité suite à la fusion et la création de La Parenthèse,
- La saison culturelle (événements, spectacles, ...festival citoyens, artoizes, color run, les enchanteurs)
- L'école de musique,
- La communication municipale (magazine municipal, affiches, calendriers...), le site internet, le panneau électronique,
- Le soutien des actions du Comité citoyen, de démocratie locale,
- Des fêtes et cérémonies (noël, défilés, 14 juillet, Sainte-Cécile, ducasses...),
- Côté politique sociale : des animations intergénérationnelles, la semaine bleue, la distribution de muguet, la journée de la femme, la distribution des colis de Noël
- Une diminution de 7,61% de subventions versées aux associations :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2023	demandes 2024	ATTRIBUTIONS 2024
ACCENT 9	3 000,00	3 000,00	3 000,00
AMICALE NOTRE DAME LORETTE	75,00	100,00	100,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	150,00		
	1 938,00		
ANCIENS COMBATTANTS	150,00	150,00	150,00
ASSOC APE PRIN/CURIE	150,00	150,00	150,00
	0,00	2 802,00	2 581,00
ASSOC APE DOLTO/THOREZ	150,00	150,00	150,00
ASSOC CHIFFRES ET LETTRES	150,00	150,00	150,00

	0,00		
ASSOC DROCOURT POLOGNE	150,00		
	6 150,00	2 165,00	2 165,00
ASSOC FESTIVE DE LA PARISIENNE	150,00	150,00	150,00
	0,00	800,00	350,00
ASS SPORTIVE COLLEGE PAUL LANGEVIN	1 050,00	675,00	675,00
CLUB LA JOIE DE VIVRE DROCOURT	150,00	150,00	150,00
	0,00	0,00	0,00
COOPERATIVE ECOLE FRANCOISE DOLTO	762,00		700,00
COOPERATIVE ECOLE JEANETTE PRIN	762,00		700,00
COOPERATIVE ECOLE JOLIOT CURIE	921,83		900,00
COOPERATIVE ECOLE MAURICE THOREZ	769,88		700,00
CYCLO DE DROCOURT	150,00	150,00	150,00
DON DU SANG	50,00	50,00	50,00
HARMONIE AVENIR	150,00	150,00	150,00
	9 451,00	12 000,00	11 000,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	45,00	45,00	45,00
JUDO CLUB	150,00	150,00	150,00
	3 000,00	5 300,00	4 000,00
LA PLUME ET LE PINCEAU	150,00	150,00	150,00
	0,00	0,00	0,00
PEP 62	100,00		100,00
SCLEROSES EN PLAQUES	50,00		0,00
SECOURS POPULAIRE	150,00	150,00	150,00
	1 000,00	1 000,00	1 000,00
UN ZEST D'ART	150,00	150,00	150,00
	500,00	0,00	0,00
USOD	150,00	150,00	150,00
	9 450,00	12 000,00	7 600,00
TITANIM'JEUNES	150,00	150,00	150,00
	400,00	600,00	600,00
PREVENTION ROUTIERE	0,00	800,00	0,00
AMICALE DES VETERANTS	0,00	150,00	150,00
	0,00	2 000,00	0,00
TOTAL	41 874,71	45 735,00	38 666,00
imputés au 65748-EDUCATION	3 215,71	0,00	3 000,00
imputées au 65748-ASSOCIATION	38 659,00	45 735,00	35 666,00

Section d'investissement 2024

Chapitre	Dépenses		Recettes	
	Reports	Proposé	Reports	Proposé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00	419 056,68
021 - Virement de la section de fonctionnement			0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	302 599,29
041 - Opérations patrimoniales			0,00	63 000,00

10 - Dotations, fonds divers et réserves				
13 - Subventions d'investissement				
45821 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC BOIS-BERNARD			0,00	623,20
45822 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUVROY			0,00	2492,80
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	125 678,68		
041 - Opérations patrimoniales	0,00	63 000,00		
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	43 333,32		
20 - Immobilisations incorporelles	28 646,00	716,00		
21 - Immobilisations corporelles	400 998,17	868 464,40		
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00		
45811 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC BOIS-BERNARD	0,00	623,20		
45812 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUVROY	0,00	2492,80		
Totaux	429 644,17	1 104 308,80	366 649,13	1 445 888,12

Principales recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2024 de la ville de Drocourt se sont élevées à 1 445 888,12 €.

Elles sont principalement constituées de :

- 419 056,68 € d'excédent 2023 reporté + 100 000,00 € d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2023,
- 111 862,78 € d'amortissement des immobilisations,
- 117 190,00 € au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des dépenses d'investissement réalisées en 2022,
- 20 346 € de Taxe d'Aménagement : impôt local perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que les pétitionnaires peuvent faire sur leur terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable),
- 420 578,77€ de subventions d'équipement dont : fonds spécial de relance de la région pour la réhabilitation thermique et acoustique de la salle Saussez : 16 101,40 €, fonds de concours fongible en faveur de la transition écologique de la CAHC pour la salle Saussez : 154 137, 00 €, Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la réhabilitation thermique de la salle Saussez : 18 152,83 €, Fonds vert rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public : 33 000,00 €, Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux pour l'aménagement écologique de la voyette : 19 760, 00 €, fonds de concours fongible en faveur de la transition écologique de la CAHC pour la voyette : 110 296,00 €, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux de démolition et aménagement de la voyette entre la Rue Michel Bart et la Rue de Bretagne : 31 324,90 €.
- Des produits de cessions viendront compléter ces recettes et permettre l'inscription de projets supplémentaires.

Les principales dépenses d'investissement 2024 de la ville de Drocourt concernent :

16..	Remboursement du capital de la dette	43 500,00
------	--------------------------------------	-----------

2116 - Cimetière	Travaux de reprise des concessions en état d'abandon	
212 - Agencements et aménagements de terrains	Réaménagement de l'entrée des services techniques	19 413,00
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	Fourniture et pose de 10 serrures pr les portes de placard	1020
	Mise en conformité et évolution du système de protection du complexe agora + avenant	10 117,98
	Fournitures-pose-mise en service 1 fontaine a eau / mairie	2 217,43
	Pose de stores à la bibliothèque	3 025,8
	Pose de stores à la salle de danse	3 522
	Remplacement porte cote scène au complexe agora	5 760
	Sécurisation sortie de secours parvis la parenthèse	696
	Poses de parois écrans pour urinoir / écoles Curie et Thorez	956,9
	Poses de parois écrans pour urinoir / écoles Curie et Thorez	956,91
	Remplacement de 3 urinoirs et installation presto de chasse / école Dolto	2 183,48
	Remplacement de 7 wc et suppression des trombes / école Dolto	6 443,05
	Pose de parois écrans pour urinoirs / école Prin	1 679,83
	Remplacement de 8 wc et suppression des trombes / école Prin	9 266,78
	Réalisation d'un visuel adhésif en lettres et logos pr la salle Saussez	1 032
	Remplacement porte metal par une porte 2 vantaux / garage smj	4 272
	Fournitures-pose-mise en service 1 fontaine a eau / école Curie	2 355,8
	Fournitures-pose-mise en service 1 fontaine a eau / école Dolto	2 391,29
	Fournitures-pose-mise en service 1 fontaine a eau / école Prin	2 246,46
	Fournitures-pose-mise en service 1 fontaine a eau / maison des jeunes	2 040,04
2138 - Autres constructions	Réfection façade local technique / stade J. Baland	9 408,96
	Phase 1 : remplacement fenêtres et volets / logement agora	20 520
	Phase 2 : remplacement fenêtres et volets / logement agora	9 478,03
2151 - Réseaux de voirie	Aménagement parking mairie	26 947,5
	Création d'un piétonnier / chemin école a salle Saussez	36 705,6
	Sécurisation ralentisseurs / route d'Izel	23 793,72
	Marché de travaux de rénovation de voiries pr la ville de Drocourt	120 824,37
2152 - Installations de voirie	2 miroirs d'agglomération rte Arras et rue la fontaine	1 094,4
	Panneaux pour signalisation PMR	659,52
	Barrières-poteaux boules (potelets de sécurité) / résidence Gosnat-rue la fontaine	2 400
	Signalisation pr le changement du sens circulation cité palma	2 673,02
	Signalétique voyette / panneaux	396
21538 - Autres réseaux	Raccordement fibre du local syndical pour emménagement CEFOPLAST	679,20
	Réfection totale de l'installation électrique du logement à l'agora	10 444,50
2182 - Matériel de transport	Camion benne	43 164
2183 - Matériel informatique	Remplacement PC obsolètes	4 209,3
2184 - Matériel de bureau et mobilier	Petit équipement et mobilier / périscolaire	532,32
	Mobilier (lot 6 chaises + 1 table) / périscolaire	2 913,65
	Abri de touches stade Baland	4 200
	Mousse de protection / stade J. Baland	2 469,6

2188 - Autres immobilisations corporelles	Injecteur / extracteur (aspirateur) pour la salle Saussez	
	1 tonnelle + poids de lestage + 2 toitures (festivités)	
	1 tonnelle (abri festif)	1 406,4
	Souffleur + 2 harnais pr la débroussailleuse	688,8
	Musique : 1 piano num korg lp 380 + 1 piano num korg sp-280bk noir + housse clavier num gator gkb88	1 500
	Plateau mulching type plateau 72	8 520
2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	Protection de poteaux préau en mousse / école J. Curie	2 220
	Opération d'Ordre : transformation de l'avance en participation	63 000,00

4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

La ville de Drocourt n'a pas de budget annexe, uniquement un budget autonome : le C.C.A.S.

5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La nomenclature budgétaire et comptable prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement à la discrétion de la collectivité.

A ce jour, aucune dépense réelle d'investissement de la ville de Drocourt n'a fait l'objet d'une gestion en AP.

La commune a néanmoins pris des engagements pluriannuels :

- Avec la SPL de l'Artois dans le cadre de la convention d'aménagement de la Cité La Parisienne,
- Avec l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de la convention relative à l'opération Franges du parc des îles,

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement s'étalant sur plusieurs exercices.

A ce jour, aucune dépense réelle de fonctionnement de la ville de Drocourt n'a fait l'objet d'une gestion en AE.

6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes Réelles de Fonctionnement	2 939 785,38	3 054 116,27	3 072 026,95	3 286 100,65	3 329 150,87
Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 490 256,73	2 566 393,29	2 793 422,23	3 000 948,90	3 096 845,34
Capacité d'AutoFinancement brute =	449 528,65	487 722,98	278 604,72	285 151,75	232 305,53
Taux d'épargne =	15,29%	15,97%	9,07%	8,68%	6.98 %
Épargne nette	339 218,50	412 458,29	201 245,16	203 853,29	188 972,21

Les Recettes Réelles de Fonctionnement correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement et les Dépenses Réelles de Fonctionnement correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

L'Épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement c'est-à-dire épargne de gestion – charges d'intérêts.

Appelée aussi “autofinancement brut”, l'épargne brute est affectée à la couverture d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, l'équipement brut). L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

7. Niveau d'endettement de la collectivité

En 2024, le remboursement de la dette en capital s'élèvera à 43 333,32 € :

Objet	Prêteur	Montant du Contrat	Mois	Capital Restant Du Avant Echeance	Montant Capital Remboursé	Montant Intérêts versés	Montant Écheance
FINANCEMENT OPERATIONS_1211880	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 000,00	février	108 333,50	10 833,33	1432,52	12 265,85
			mai	97 500,17	10 833,33	1246,96	12 080,29
			août	86 666,84	10 833,33	1146,02	11 979,35
			novembre	75 833,51	10 833,33	1002,77	11 836,10

8. Capacité de désendettement

Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

	2022	2023	2024
Emprunt n°2007044	0,00	0,00	0,00
Emprunt n°2004101A	0,00	0,00	0,00
Emprunt n°2004101B	0,00	0,00	0,00
Emprunt n°2007040	24 558,34	0,00	0,00
Emprunt n°1211880	195 000,14	151 666.62	108 333.50
Dette au 31/12	219 558,48	151 666.62	108 333.50
Épargne brute	278 604,72	285 151,75	232 305,53
Capacité de désendettement	0.78	0.62	0.47

Au 31 décembre 2024, si elle utilise son épargne brute, la commune de Drocourt peut rembourser sa dette en moins d'1 an.

9. Niveau des taux d'imposition

En 2024, la ville de Drocourt a perçu 1 196 171,00 € de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (+ 3,60 % par rapport à 2023). Dans le respect des engagements pris par le Conseil municipal, les taux d'imposition communaux 2024 sont restés identiques depuis 2017 :

TAUX FDL	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH	17,29	17,29				17,29	17,29
TFB	32,75	32,75	32,75	55,01	55,01	32,75	32,75

TFNB	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57
PRODUITS correspondant	1 056 834	1 063 276	679 655	995 200	1 051 361	1 154 593	1 196 171

Les collectivités territoriales fixent librement le montant total attendu de la fiscalité directe locale (FDL), sous réserve de respecter les règles du droit budgétaire définies par l'état (contrôle juridictionnel de la chambre régionale des comptes), et notamment l'obligation d'équilibre du budget.

Les collectivités territoriales sont tenues au respect de l'équilibre budgétaire. Elles doivent donc connaître le produit de la FDL, nécessaire à cet équilibre, avant de fixer leurs taux d'imposition, ce qui suppose la notification par les services FDL des bases prévisionnelles d'imposition à ces collectivités au cours du mois de mars (en principe avant le 15 mars) pour un vote avant le 15 avril.

Les impôts directs locaux comprennent quatre taxes principales (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la contribution économique territoriale) et des taxes annexes ou assimilées (imposition forfaitaire des entreprises de réseau, taxe sur les surfaces commerciales...). Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires.

Ils sont perçus au profit des collectivités territoriales et de divers établissements publics et organismes. La valeur locative cadastrale est la notion fondamentale de la fiscalité directe locale, elle est utilisée, seule ou avec d'autres éléments, pour le calcul de la base de chacun des impôts directs locaux. Elle représente le loyer théorique annuel que l'immeuble serait susceptible de produire, dans des conditions normales, à une date de référence.

La taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sont établies pour l'année entière, d'après les faits existant au 1er janvier de l'année d'imposition.

Pour les impositions qu'elles perçoivent, les collectivités territoriales disposent d'importants pouvoirs, mais leur liberté s'exerce dans le cadre d'une législation définie au plan national ; elles ne peuvent pas supprimer l'une des quatre taxes principales, ni en créer d'autres, ou décider de règles d'assiette en dehors du cadre légal national.

Les impositions sont réparties entre les taxes puisqu'en votant leurs taux d'imposition, les collectivités décident de la répartition de la charge fiscale globale entre les 4 catégories de contribuables mais leur liberté en la matière est cependant limitée pour éviter un accroissement des disparités géographiques, ainsi qu'une pression excessive sur certaines catégories de contribuables (CFE et TFPNB notamment) et par l'institution de taux plafonds et de liens entre taxes pour l'évolution des taux.



Les impositions sont réparties entre les redevables d'une même taxe par la modulation des abattements, la majoration éventuelle de la base, l'octroi d'exonérations temporaires, ou en faveur de certaines activités, la modulation à la hausse ou à la baisse de la base minimum...

Les conséquences de telles décisions sont supportées par les autres contribuables de la commune à la différence des mesures d'allègement des cotisations imposées par l'État et dont celui-ci compense les effets par le versement de compensations aux collectivités.

L'état verse mensuellement aux collectivités territoriales des avances de trésorerie. Il leur garantit le versement du montant total des impositions comprises dans les rôles, et finance en conséquence les dégrèvements et non-valeurs (absence de recouvrement). Il prélève à ce titre, en sus des cotisations revenant aux collectivités, des frais d'assiette, de recouvrement et de non-valeurs.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation Unique Compensations Spécifiques Taxe Professionnelle	352	0	0	0	0	0	0
Compensation au titre des exonérations des Taxes Foncières	3 556	3 308	3 313	3 325	144 934	149 562	156 900

Compensation au titre des exonérations des Taxes d'Habitation	56 287	57 100	59 668	61 657			
TOTAL DOTATIONS DE COMPENSATION	60 195	60 408	62 981	64 982	144 934	149 562	156 900

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	17 487	17 487	17 468	17 481	17 481	17 481	17 481
Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	57 465	39 787	51 496	50 487	53 119	54 371	54 080
TOTAL PÉREQUATION (mécanismes de garantie des ressources)	74 952	57 274	68 964	67 968	70 600	71 852	71 561

10. Principaux ratios

	2022		2023	
	DROCOURT	moyenne nationale de la strate	DROCOURT	moyenne nationale de la strate
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	951,86	669,00	1 163,52	713,00
2. Produit des impositions directes/population	363,22	361,00	990,52	377,00
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1 139,61	852,00	348,50	909,00
4. Dépenses d'équipement brut/population	310,26	301,00	51,26	332,00
5. Encours de dette/population	97,45	611,00	81,11	617,00
6. DGF/population	97,57	158,00	52,67	159,00
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	61,44%	44,50%	118,95%	44,40%
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital)/recettes réelles de fonctionnement	85,55%	87,60%	35,18%	86,80%
9. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	27,23%	35,30%	5,17%	36,60%
10. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	8,55%	71,70%	-17,47%	67,90%

11. Effectifs de la collectivité

La collectivité comptait 32 titulaires et 17 contractuels au 1^{er} janvier 2023.

La collectivité comptait 35 titulaires et 18 contractuels au 1^{er} janvier 2024.

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
012	1 748 265,40	1 675 373,50	1 718 215,37	1 752 502,07	1 966 243

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le



ID : 062-216202770-20250331-DELIB_2025_005-DE